



ZONE DE DISTRIBUTION : SALVINSAC

Conclusion sanitaire

2024

Ce réseau présente des non-conformités microbiologiques épisodiques. Les recommandations d'usage permanentes en place sont maintenues : l'eau ne doit pas être utilisée pour la boisson et les préparations alimentaires des personnes fragiles. Le détail des recommandations est consultable en mairie.
La concentration en baryum a dépassé ponctuellement la norme (0,70 mg/L) mais est inférieure à la valeur fixée par l'ANSES (2mg/L). Un suivi renforcé est mis en place sur ce paramètre afin d'en déterminer l'évolution de ce paramètre.

Indicateur global de qualité

C

A : Eau de bonne qualité
B : Eau de qualité convenable
C : Eau de qualité insuffisante
D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : SALVINSAC AVAL EST, SALVINSAC AVAL OUEST. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle n'est pas traitée.

Votre réseau alimente de façon permanente 22 personnes sur 1 commune (MEYRUEIS). Le responsable des installations est : « CC GORGES CAUSSES CEVENNES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « CC GORGES CAUSSES CEVENNES » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

C

Mauvaise qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **11**
Conformité : **81 %**
Valeur maxi : **12 n/100 ml**
Années prises en compte : **2021, 2022, 2023, 2024**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0,59 mg/L**
Valeur maxi : **0,59 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **269**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**
Année prise en compte : **2021**

TURBIDITÉ

A

Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur maxi : **0 NFU**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **17,4 °f**
Valeur maxi : **17,4 °f**

BARYUM

Dépassement de la valeur réglementaire

Élément principalement d'origine naturelle. Le maximum réglementaire est 0,7 mg/L sans toutefois présenter de risque pour la santé des consommateurs en deçà de 2 mg/L.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0,799 mg/L**
Valeur maxi : **0,799 mg/L**

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

SÉCHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 11/03/2025

UDI 048002745

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.